

à l'industrie du sucre de betterave. On se rappelle qu'il y a quelques années, le gouvernement accorda des primes pour encourager cette industrie et que les résultats n'ont pas été satisfaisants. Les capitalistes perdirent leur argent et tous ceux qui étaient intéressés dans ce projet eurent à souffrir de cruels désappointements. Cette leçon nous fait un devoir d'être prudents. On prétend que la fabrication du sucre de betterave dans l'Ontario et ailleurs offre plus de garanties aujourd'hui que dans les cantons de l'est, autrefois, et que les méthodes de fabrication et l'outillage sont beaucoup perfectionnés. Je crois qu'il y a du vrai dans ces prétentions, et que les conditions sont plus favorables qu'avant et que cette industrie peut être exploitée avec succès si cette culture est appropriée à notre sol. Les droits de douane sur le sucre s'élèvent jusqu'à \$1.25 par 100 livres, ou 1 1/2 cent par livre sur le sucre de première qualité; ce droit, bien qu'imposé dans un but de revenu, accordera inéluctablement une protection suffisante à la fabrication indigène. La concurrence étrangère sera probablement moins vive, puisque les primes accordées sur cet article par les gouvernements européens, vont bientôt disparaître. De plus, le gouvernement d'Ontario a accordé une prime de 1 cent par livre pendant deux ans, et de 1/2 cent, pendant la troisième année, le tout ne devant pas dépasser \$75,000 par année et l'on me dit que trois fabriques sont actuellement en voie de construction dans l'Ontario. L'une d'elles a déjà commencé les opérations, et on parle de la construction d'une quatrième usine. Dans les Territoires du Nord-Ouest, cette industrie est déjà établie sur des bases pratiques. Des capitalistes du sud sont à construire une usine à Lethbridge. Avec l'aide dont je viens de parler, la protection incidente des droits actuels sur le sucre importé, l'abolition des primes en Europe, la prime offerte par le gouvernement d'Ontario et l'admission en franchise des machines et du fer servant à la construction des usines, je considère que cette industrie se trouve dans des conditions propres à assurer son succès, si cette culture est appropriée au sol du Canada. Il ne serait pas sage de donner plus d'aide, ce qui aurait peut-être pour effet d'encourager la construction d'un trop grand nombre d'usines dont le succès pourrait être compromis. Je crois qu'il vaut mieux se contenter d'une protection modérée et de n'avoir que trois ou quatre usines dans l'Ontario et une dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. SPROULE : Le délai pour l'admission en franchise des machines, expire bientôt.

Le MINISTRE DES FINANCES : Il expire le 1er avril, mais nous avons l'intention de le prolonger pendant une année encore. Il est bon de constater que ce privilège n'était pas de goût des fabricants de machines au Canada, qui prétendent que ces

machines se fabriquent au pays et qu'il n'est pas nécessaire de les faire venir de l'étranger. Malgré cela je considère que les raisons données par le gouvernement l'an dernier existent encore. Le principal argument était que dans des entreprises de cette nature il est préférable de permettre aux intéressés de prendre des arrangements avec un seul fabricant qui construira tout l'outillage ou bien lui enverra et sera responsable de son bon fonctionnement. Nous avons en conséquence décidé de n'apporter aucun changement dans les droits sur le sucre de betterave, mais de prolonger d'un an le délai pour l'admission en franchise des machines et de l'outillage des usines à sucre. Ce privilège durera jusqu'au 1er avril 1903.

Le gouvernement se propose de n'apporter aucun changement au tarif durant cette session. Je ne prétends pas que notre tarif soit parfait, mais je considère que dans son ensemble, il a donné d'excellents résultats. Si on se rappelle les circonstances dans lesquelles s'est faite la révision du tarif, si on se rappelle le problème compliqué que nous avions à résoudre, nous pouvons nous féliciter des résultats acquis, puisque notre tarif a valu au pays une ère de prospérité sans précédent. J'ai déjà en occasion d'insister sur la stabilité du tarif, et je crois que rien n'est plus propre à jeter la perturbation dans les affaires que de fréquents changements dans le tarif. Nous avons donc refusé de nombreuses demandes et nous ne touchons pas au tarif cette année. Mais je ne veux pas dire qu'il en sera toujours ainsi. Les conditions changent avec le temps et nous devons être prêts à adapter notre tarif aux conditions nouvelles. Il peut aussi se produire à l'étranger des événements qui nous obligent à modifier nos lois fiscales. Notre intention n'est pas de nous voier à l'immobilité, mais nous considérons qu'il n'y a pas lieu de faire des changements à présent.

Nous avons plusieurs raisons pour agir ainsi. Le recensement vient d'être fait et tous les résultats n'en sont pas encore connus; il nous reste encore à avoir les rapports concernant les opérations industrielles.

Avant de nous lancer dans l'étude des modifications à apporter au tarif, au point de vue des industries de ce pays, il est préférable que nous ayons tout le temps nécessaire pour prendre connaissance des statistiques industrielles qui devront nous être fournies par le dernier recensement.

M. SPROULE : Qu'avez-vous à dire du marché promis aux jardiniers de York-ouest, pour leurs produits, et sur lequel ils ne cessent de compter ?

Le MINISTRE DES FINANCES : S'il existe des gens qui ont reçu des promesses, dix-huit années de régime conservateur doivent les avoir habitués à ce genre de vie, et il leur sera facile de continuer. Une autre raison qui nous porte à ne pas faire de chan-